

L'infiltration de Jordanie en Israël a été payée cher car le nombre de morts et blessés parmi les Jordaniens a toujours été plus élevé que parmi les Israéliens parce que les gardes de sécurité israéliens ont surpris tant d'Arabes qui avaient franchi la ligne de démarcation; toutefois aucune statistique à ce sujet n'est disponible. De part et d'autre, il y a eu de nombreux cas de brutalité.

Dans le débat qui se déroula au Conseil de sécurité, le représentant de la Jordanie expliqua la situation très critique existant le long de la ligne d'armistice par le fait qu'Israël s'était emparé de plus de la moitié du territoire que l'Assemblée générale avait attribué aux Arabes et essayait d'imposer à ceux-ci une paix qui n'était pas conforme aux recommandations formulées par les Nations Unies. Israël envoyait ses forces armées attaquer des civils jordaniens tandis que la Jordanie avait essayé, sans collaboration suffisante de la part d'Israël, d'empêcher les attaques par les Jordaniens isolés contre des civils en territoire israélien. Israël, se servant d'une argumentation inattendue, affirma que la Jordanie devrait avoir l'entière responsabilité d'empêcher l'infiltration en Israël. Une telle opération exigeait une collaboration plus efficace des polices israélienne et jordanienne. Le recours d'Israël à l'action militaire plutôt que policière semblait dénoter une volonté d'agression à l'égard de la Jordanie.

Le représentant d'Israël insista sur l'atmosphère tendue dans laquelle les colons israéliens tâchaient de jour en jour d'accomplir leur œuvre constructive. Il décrivit une longue série d'attaques dont ils avaient été victimes. Tout en déplorant sans réserve les pertes de vie de Quibya, il affirma qu'il était inexact de dire que l'attaque avait été exécutée par les forces armées d'Israël. Il expliqua l'incident comme une explosion de la colère longtemps refoulée de colons qui avaient été victimes de toute une série d'actes de violence perpétrés par les Arabes. Une situation intolérable avait résulté de ce que les États arabes n'avaient pas voulu faire la paix avec Israël, malgré des invitations fréquentes, ni collaborer plus activement à l'établissement définitif des réfugiés arabes. Le représentant israélien pria le Conseil de sécurité d'inviter les États en cause à entamer des négociations directes avec Israël en vue de remplacer les accords d'armistice par des règlements de paix définitifs. Quand, vers la fin du débat, il parut probable que le Conseil de sécurité n'incorporerait pas de clause à cet effet dans sa résolution, le représentant d'Israël déclara que son Gouvernement, invoquant l'Article XII de l'accord d'armistice avec la Jordanie, demandait au Secrétaire général de réunir une conférence afin de reviser cet accord. Aux termes de la clause invoquée, l'assistance à une telle conférence était obligatoire.

Résolution au sujet de Quibya

Le 24 novembre, le Conseil de sécurité adopta une résolution exprimant la « censure la plus sévère » des « représailles exercées à Quibya par des forces armées d'Israël », en ajoutant que cette attaque ne pourrait que compromettre les chances de règlement pacifique. Cette résolution faisait appel à Israël pour qu'il empêche de tels actes à l'avenir. En ce qui concerne l'infiltration, elle pria la Jordanie de « maintenir et de renforcer » les mesures qu'elle prenait déjà pour prévenir les violations de la ligne d'armistice et engageait les deux Gouvernements à assurer la collaboration efficace des forces locales de sécurité, leur rappelant leur obligation d'empêcher tout acte de violence des deux côtés de la ligne. La résolution demandait aux parties de respecter leurs obligations et de collaborer pleinement avec le général Bennike. Elle pria le Secrétaire général d'étudier avec le général Bennike les meilleurs moyens de renforcer